



**Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée publique  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue le mercredi 18 avril 2018 à 19 heures  
au Centre de service de la STTR**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay Mme Maryse Bellemare M. Claude Ferron M. François Bélisle M. François Dubois	président administratrice administrateur vice-président administrateur et représentant des usagers du transport adapté
<b>Personnes absentes</b>	Mme Valérie Renaud-Martin M. Antoine Poulin	administratrice administrateur et représentant des usagers du transport régulier
<b>Personnes ressources :</b>	M. Guy de Montigny M. Daniel Girard Mme Caroline Cinq-Mars	directeur général et secrétaire corporatif directeur du service de transport urbain directrice des services administratifs

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 4<sup>e</sup> assemblée publique.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(26-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 21 mars 2018**

(27-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 mars 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 21 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**4. Comptes à payer**

(28-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 25453 à 25599 et les paiements directs 120 à 132 le tout couvrant la période du 7 au 27 mars 2018, pour une somme totale de 1 884 919.85 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

-----

**5. Adoption du règlement 147 (2018) concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation des titres de transport**

(29-18) CONSIDÉRANT l'alinéa 2 de l'article 144 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. S-30.01) :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron  
APPUYÉ DE : M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement 147 (2018) concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Trois-Rivières soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**6. Adjudication**

a) Logiciel de carburant

**(30-18)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation, no 2018-03-LOGICIEL CARBURANT ;

Considérant les résultats de l'ouverture des soumissions, le 16 avril 2018, à 14h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de remplacement du logiciel de carburant soit octroyé à COENCORP pour la somme de 37 795 \$, avant toutes taxes.

ADOPTÉE

-----

b) Véhicule de service pour l'entretien du réseau

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour et reporté à une rencontre ultérieure.

-----

**7. Affaires diverses**

Aucun sujet n'est traité à ce point d'ordre.

-----

**8. Période de questions**

M. Daniel Desrosiers ne comprend pas pourquoi l'approche du circuit no 2 en provenance du secteur Cap-de-la-Madeleine pour le terminus centre-ville a été modifiée.

M. Gaston Patenaude propose que soit envisagé d'utiliser les rues des Ursulines, du Flambeau, Bonaventure etc. Une vérification sera faite et un retour lui sera adressé.

Mme Stéphanie Martin précise l'inconvénient du temps d'attente que provoque le nouveau système de répartition.

Mme Martin mentionne également que, lors d'un certain déplacement en minibus, elle a senti une forme de turbulence due au fait qu'elle était située à l'arrière du véhicule.

M. Alexandre Lesmerises souhaite que la signature de la nouvelle convention collective se fasse sous peu. Il précise qu'il a hâte d'utiliser la carte à puce.

M. Yves Boucher nous informe que les trottoirs dans le secteur de la rue Hertel pourraient être mieux déneigés.

M. Gaston Patenaude demande la possibilité d'avoir plus de service le dimanche.

-----

**9. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée aura lieu le jeudi 24 mai 2018 à 19 h.

-----

**10. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :

Mme Maryse Bellemare

APPUYÉE DE :

M. François Bélisle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 22.

ADOPTÉE

-----

\_\_\_\_\_  
M. Luc Tremblay  
Président

\_\_\_\_\_  
M. Guy de Montigny,  
Secrétaire corporatif